Art. 1: Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre le Club de Voile et Loisirs Hermanville nommé ci-après C.V.L.H. et ses clients/adhérents, dans le cadre de ses activités proposées : à la séance, en stage, en prestation et en location.

Art. 2: Tarifs

Ils comprennent l'adhésion au C.V.L.H., la licence enseignement, l'encadrement, la mise à disposition du matériel et d'équipements.

Le montant global des activités proposées est affiché sur le site, en extérieur, et à l'accueil.

Art. 3: Adhésion

Le C.V.L.H. est une association loi 1901, l'adhésion à l'association C.V.L.H. est obligatoire et non remboursable. Son montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Le montant actuel est de 10€.

Art. 4: Licence/assurance enseignement

La licence délivrée pour l'enseignement de toute activité encadrée est une licence annuelle d'enseignement.

Sa validité diffère selon les Fédérations :

- ✔ Fédérations Françaises de Voile et de Vol Libre : année civile
- ✓ Fédération Française de Char à voile : du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

En cas d'annulation, la licence enseignement ne sera pas remboursée.

Les clients/adhérents sont assurés par la licence enseignement de l'activité pratiquée (garanties affichées à l'accueil). Les garanties de cette assurance sont limitées. Si vous désirez prendre une formule plus complète, vous devez prendre contact directement avec l'assureur de la Fédération concernée ou l'assureur de votre choix.

Art. 5 : Modalités de règlement

Pour confirmer toute inscription, il sera demandé le versement du montant total de la prestation. Modes de règlement acceptés :

- carte bancaire
- paiement en ligne
- paiement à distance
- chèques vacances ANCV
- chèques sport ANCV
- chèque bancaire
- virement bancaire
- numéraire (Euros)
- Aides ou coupons issus des collectivités
- carte cadeau ou bon cadeau (validité 1 an)

Pour un règlement avec plusieurs moyens de paiement différents : le montant total devra être obligatoirement réglé avant le début de l'activité.

Les aides attribuées par les organismes d'Etat ou par les Comités d'Entreprise peuvent être acceptées sous réserve d'en avoir fait préalablement la demande.

Art. 6: Réduction

Le C.V.L.H. peut de temps à autre proposer des réductions (ou offres) promotionnelles (automatiques ou via des codes promo) qui peuvent s'appliquer à tout ou à certains achats spécifiés effectués via le site Web de réservation en ligne ou au comptoir. Veuillez noter les termes et conditions qui s'appliquent ci-dessous :

- Le code de réduction ne peut être appliqué qu'aux articles à prix plein sur le site, sauf indication contraire.
- L'offre ne peut être cumulée à aucune autre réduction.
- L'offre ne peut être appliquée rétroactivement à des commandes antérieures.
- Le C.V.L.H. se réserve le droit d'annuler cette offre à tout moment et de refuser d'autoriser toute personne à participer à l'offre
- Pour les offres nominatives, seul le bénéficiaire a le droit de s'en servir. Une preuve (Carte d'identité, carte du CE) pourra être demandée par le C.V.L.H.

 Certaines offres peuvent être liées au lieu d'habitation du pratiquant. Une preuve de domiciliation pourra être demandée par le C.V.L.H..

Art. 7: Bon cadeau ou carte cadeau

Une carte Cadeau (ou bons cadeaux) désigne le support physique ou dématérialisé, émis par le C.V.L.H., qui représente une valeur monétaire prépayée et qui peut être utilisée comme moyen de paiement pour l'achat de biens ou de services sur le site https://hermanville.axyomes.com/ ou au comptoir du C.V.L.H..

Une fois éditée, la Carte Cadeau ne peut pas être ni échangée, ni remboursée, ni rechargée.

Si une annulation de notre part a lieu pour une activité et/ou un produit achetés avec une Carte Cadeau, le remboursement donne lieu à l'édition d'une nouvelle carte cadeau d'une validité d'un (1) an.

La Carte Cadeau bénéficie d'une durée de validité de un (1) an à partir de la date d'achat. A l'issue de cette durée de validité, vous ne pourrez plus utiliser votre Carte Cadeau ni ne pourrez demander un échange ou un remboursement.

Vous pouvez réaliser un ou plusieurs achats avec votre Carte Cadeau jusqu'à épuisement total du solde. Une fois que le solde de votre Carte Cadeau atteint zéro (0) euro, celle-ci n'est plus valable. Si vous souhaitez acheter un produit d'une valeur supérieure au solde de votre Carte Cadeau, vous aurez la possibilité d'utiliser un autre moyen de paiement proposé pour le paiement du montant excédant votre solde disponible sur votre Carte Cadeau.

La Carte Cadeau n'est pas nominative et peut être utilisée par tout porteur, sans restriction liée à l'identité du bénéficiaire initial.

Art. 8 : Modalités d'inscription

Au démarrage de l'activité vous devrez avoir fourni impérativement :

- ✓ la fiche d'inscription dûment complétée
- ✓ l'autorisation parentale pour les mineurs
- ✓ le certificat médical
- ✓ l'attestation de natation (pour les activités en mer)

Art. 7 : Signature électronique

En réservant en ligne le fait de :

- accepter les CGV ci contre
- certifier que pour l'inscription des personnes mineures : le signataire détient l'autorisation parentale et/ou une procuration pour inscrire ces personnes. Idem pour l'inscription d'une personne majeure.
- avoir créé ou s'être identifié sur son compte et/ou de procéder au règlement en carte bancaire
 Constitue ici une signature électronique.

Cette signature répond à toutes les exigences d'une signature manuscrite et elle est juridiquement contraignante, à tous égards.

Art. 9 : Délai de rétractation

Selon l'article L121-21-8 du code de la consommation, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours pour toutes inscriptions conclues hors établissements.

Toutefois, le droit de rétractation ne s'applique pas aux «prestations [...] de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée», conformément aux dispositions de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation.

En conséquence, la faculté de rétractation dans un délai de 14 jours pour échange ou remboursement, prévue par l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, n'est pas applicable aux prestations datées réservées auprès du C.V.L.H.

Art. 10 : Modifications de stage

De votre fait :

Aucune modification ne sera acceptée dans les 15 jours précédant votre stage.

• Du fait du C.V.L.H. :

Pour diverses raisons, il peut vous être proposé un autre stage que celui auquel vous êtes inscrit. Vous êtes libre de ne pas accepter. Dans ce cas nous vous proposerons un avoir ou un remboursement des sommes versées, exception faite de l'adhésion et la licence.

Art. 11: Conditions d'Annulation

• De votre fait :

Toute annulation doit être effectuée par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. Quel qu'en soit le motif, le C.V.L.H. conservera tout ou partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation.

- ✓ 31 jours ou plus avant le début du stage : adhésion + licence
- ✓ De 30 à 7 jours avant le début du stage : 25 % du prix du stage + adhésion + licence
- ✓ Moins de 7 jours avant le début du stage : 100 % du prix du stage + adhésion + licence

Les arrivées tardives et les départs prématurés à une activité ne donneront lieu à aucun remboursement, ni réduction.

De même, des conditions météorologiques qui ne conviendraient pas au stagiaire ne donneront lieu à aucun report ou remboursement.

Cas exceptionnel :

L'annulation d'un stage pour raison médicale (maladie/accident/décès) et sur présentation d'un certificat médical, donne droit à un avoir, déduction faite de l'adhésion annuelle et de la licence annuelle qui sont conservées. Cet avoir est utilisable dans un délai d'un an maximum.

Toute demande d'annulation et de remboursement pour raison médicale sera étudiée dans un délai maximum de deux mois par notre service comptabilité.

Du fait du C.V.L.H. :

Le C.V.L.H. se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de stagiaires. Les participants en seront informés préalablement.

Pendant le déroulement du stage, le C.V.L.H. décide de l'adaptation ou de l'annulation des activités afin de garantir la plus grande efficacité du Dispositif de Surveillance et d'Intervention.

Si les conditions météorologiques empêchent le bon déroulement de l'activité, le C.V.L.H. est le seul compétent à annuler ou non la séance, dans ce cas :

- Il vous sera proposé une activité de remplacement ou son report à une autre date sans aucune contrepartie ou indemnité (à noter que les licences restent à la charge du stagiaire, des coûts supplémentaires peuvent vous être imputés).
- ✔ Il vous sera proposé un avoir ou un remboursement des sommes versées excepté le prix de l'adhésion et de la licence.

Art. 12 : Location de matériels et d'équipements

Une caution sera demandée pour la location de nos matériels et équipements. La caution sera restituée en fin de séance ou retenue en cas de dommages causés.

Les montants demandés en cas de casse matérielle et accessoires seront visibles au comptoir du C.V.L.H. et dans les annexes CGV.

Art. 11 : Activités, stages et mise à disposition de matériel

Les stages et activités sont sous la responsabilité d'un moniteur diplômé.

Age minimum d'entrée en pratique :

- 6 ans pour le Cerf-volant et le Milieu Marin
- 7 ans pour le Char à Voile
- 9 ans pour le Catamaran
- 10 ans pour le Kayak
- 12 ans pour la Planche à Voile et le Paddle

La personne inscrite atteste :

- de sa bonne aptitude physique en adéquation à la pratique des sports nautiques concernés et atteste être en possession d'un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de l'activité.
- d'accepter les conditions générales de vente
- d'adhérer au règlement intérieur du C.V.L.H.
- de respecter :
 - o les horaires.
 - o les consignes de fonctionnement et de sécurité,

- o la participation à la manutention du matériel,
- o les équipements prêtés (rinçage et rangement).

Art. 13 : Activités CLUB

Le C.V.L.H. propose des forfaits (abonnements) d'activités CLUB de dix (10), vingt (20), trente (30) séances (ou de nombre différent). Les prix affichés de ces forfaits ne comprennent pas l'adhésion annuelle obligatoire à l'Association et les licences fédérales obligatoires (Licence et Fédération différente en fonction de l'activité et de la pratique). Les forfaits CLUB donnent accès à l'activité char à voile (à partir de 7 ans), catamaran (à partir de 9 ans avec attestation de natation), kayak (à partir de 9 ans avec attestation de natation).

Ces forfaits fonctionnent sur un planning de début Septembre N à fin Juin N+1 (année scolaire). A la fin de cette période, les séances restantes ne sont pas reconduites sur la période suivante.

Pour participer à une séance, vous devez obligatoirement la réserver sur votre compte Axyomes via l'abonnement club. Vous ne pouvez plus vous inscrire ou vous désinscrire le jour même.

Si vous étiez inscrit à une séance qui a eu lieu et que vous n'étiez pas présent, cette séance ne vous sera pas restituée.

Si cette absence est justifiée, le C.V.L.H. vous restituera cette séance à replacer ultérieurement.

Si une séance est annulée par le fait C.V.L.H. (exemple : manque de participants, conditions météorologiques empêchant le bon déroulement de l'activité, ...) ; La séance vous sera restituée.

Une activité peut être remplacée par une autre en fonction des conditions métérologique.

Un forfait Club n'est ni remboursable ni échangeable. Hors cas exceptionnel (ex : problème médical) qui sera étudié dans un délai maximum de deux mois par notre service comptabilité.

Les membres compétiteurs jouissants d'un char mis à leur disposition exclusive devront obligatoirement s'acquitter d'un forfait trente (30) séances.

Art. 14 : Matériel

Il vous est demandé de respecter le matériel qui vous est confié. Les moniteurs transmettent les indications permettant de maintenir ce matériel dans le meilleur état. Le rangement incombe aux stagiaires. Ils doivent signaler toutes anomalies concernant leur matériel et y remédier dans la mesure du possible avec le moniteur. En cas de perte ou de dégradation due à une négligence, les remboursements sont à la charge du stagiaire.

Art. 15 : Sécurité

Equipements:

- Activité Char à Voile : port obligatoire du casque et de chaussures fermées
- Activités Voile, Paddle et Kayak : port obligatoire du gilet de sauvetage et de chaussures, brevet de natation obligatoire
- Activité Cerf-volant : port obligatoire de lunettes de soleil, de gants et de chaussures pour l'envol
- Activité Milieu marin : port de chaussures obligatoires et vêtements adaptés à la météo

Les zones de pratique des activités sont délimitées par l'encadrement. Elles doivent être strictement respectées sous peine d'exclusion immédiate.

Art. 16: Vestiaires et locaux

Le C.V.L.H. décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'effet personnel (bijoux, lunettes, vêtements...) à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Art. 17: Photos et vidéos

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les activités pourront être utilisées dans le cadre de la communication du C.V.L.H. (brochure, site Internet, affiches, newsletters, réseau sociaux...) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au C.V.L.H.

Art. 18: Protection des mineurs

En application de l'article 1124 du code civil, les mineurs non émancipés sont incapables de contracter. Par conséquent, les Commandes destinées aux mineurs doivent être passées par les personnes exerçant l'autorité parentale. En cas de collecte accidentelle de données personnelles relatives à un mineur, les personnes exerçant l'autorité parentale ont la faculté de s'opposer à leur conservation auprès du Producteur.

Art. 19: Informatique

En application de la loi informatique et liberté, article 27 de la loi du 6/01/1978, vous disposez d'un droit individuel d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Sauf avis contraire de votre part, le C.V.L.H. se réserve la possibilité de les utiliser pour vous faire parvenir diverses documentations.

Art. 20 : Liens hypertextes

Le Site contient des liens hypertextes permettant l'accès à des sites qui ne sont pas édités par le C.V.L.H. En conséquence, ce dernier ne saurait être tenu pour responsable du contenu des sites auxquels l'Utilisateur aurait ainsi accès. La création de liens hypertextes vers la page d'accueil du Site est autorisée. Sont soumis à autorisation préalable du C.V.L.H., les liens effectués sur des pages spécifiques du Site.

Art. 21: Litiges

En cas de litige, et si aucun règlement amiable n'aboutit, le C.V.L.H. et ses clients/adhérents s'en remettront aux juridictions compétentes du lieu du siège social du C.V.L.H., auxquels elles font attribution expresse de compétence, y compris en cas de pluralité de Parties, d'appel en cause ou en garantie, de demande incidente, même pour les procédures en référé ou sur requête.

Art. 22 : Coordonnées du C.V.L.H.

Nom: CLUB DE VOILE ET LOISIRS HERMANVILLE

Forme juridique : association loi 1901 SIRET : 40198060200023 – APE : 926C

Adresse: 37 Boulevard de la 3ème Division d'Infanterie Britannique 14880 Hermanville-sur-mer

Tél.: 02 31 97 53 52

Courriel: cvlh14@qmail.com